

INTITULE	A130 – DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES CHARGES DE FORMATION		
<b>Durée</b>	<b>3 jours consécutifs + 1 jour ANFH</b>	<b>Nombre de stagiaires</b>	15 maximum
<b>Contexte</b>	<p>L'évolution de la réglementation de la formation et de l'environnement hospitalier, la mise en œuvre de la GPMC et du DPC supposent une actualisation des savoirs, pratiques et outils indispensables au plein exercice des missions des chargés de formation.</p> <p>La présente formation est conçue de telle sorte qu'elle associe et articule les apports de savoirs, de méthodes et d'outils avec les expériences individuelles ou collectives issues des pratiques en situation d'exercice professionnel</p>		
<b>Finalités et objectifs</b>	<p><u>Objectifs généraux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cerner le concept de formation professionnelle continue</li> <li>• Connaître la réglementation en matière de formation continue, y compris les dispositifs individuels prévus pour les agents de la fonction publique hospitalière : congé de formation professionnelle, validation des acquis de l'expérience, bilan de compétences et droit individuel à la formation</li> <li>• Identifier les différents stades de recueil des besoins</li> <li>• Elaborer le plan de formation et le plan de développement professionnel continu(DPC) à partir du recueil des besoins et selon la nouvelle typologie prévue par le décret relatif à la FTLV dans la fonction publique hospitalière</li> <li>• Organiser les actions acceptées au plan</li> <li>• Elaborer un cahier des charges et sélectionner un organisme</li> <li>• Evaluer le degré de satisfaction des stagiaires</li> <li>• Connaître la réglementation actualisée relative aux achats publics de formation</li> </ul> <p><u>Objectifs particuliers:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre le rôle et les enjeux du plan de formation, partie intégrante de la gestion des ressources humaines</li> <li>• Prendre en charge avec davantage d'aisance leur rôle de chargé de formation ou de responsable formation</li> <li>• Mieux maîtriser les différentes étapes du plan de formation : mise en oeuvre, élaboration, suivi et évaluation en utilisant les outils adaptés</li> <li>• Gérer efficacement et en toute sécurité les achats de formation</li> </ul>		
<b>Programme pédagogique</b>	<p><b>Comprendre les enjeux collectifs et individuels de la FPTLV et du DPC</b> <i>Une multiplicité d'enjeux pour tous les acteurs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'établissement</li> <li>• Pour les agents</li> <li>• Pour les cadres</li> </ul> <p><b>Concilier les besoins individuels et institutionnels</b></p>		

INTITULE	<b>A130 – DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES CHARGES DE FORMATION</b>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimiser le parcours des salariés tout au long de l'exercice professionnel dans un contexte en forte mutation</li> <li>• Concilier les souhaits des professionnels avec les besoins de développement des institutions</li> <li>• Repositionner la formation au sein de la GRH, en tant qu'outil de développement des compétences - Les différents acteurs de la formation</li> </ul> <p><b>Appréhender le cadre juridique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Situer le rôle et les activités du chargé de formation</li> <li>• Le cadre juridique en vigueur relatif à la formation continue</li> <li>• Situer le rôle et les activités du chargé de formation</li> </ul> <p><b>Construire et mettre en œuvre des outils méthodologiques adaptés au recueil des besoins en formation</b> : recueil et analyse des besoins</p> <p><b>Définir les ressources, planifier et programmer un plan d'actions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Articulation plan de formation et plan de DPC <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Elaboration des plans en rapport avec les recueils de données</li> <li>○ Rôle de la commission de formation</li> <li>○ Nouveaux critères de priorisation des demandes individuelles</li> <li>○ Vers un plan pluriannuel, en lien avec les projets de pole ou de service pluriannuels</li> </ul> </li> <li>• Mise en œuvre du plan de formation <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les outils de gestion du plan de formation</li> <li>○ La conception et la planification de l'action de formation</li> <li>○ La réalisation de l'action de formation</li> </ul> </li> <li>• Particularité du plan de DPC <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Articulation plan de formation et plan de DPC</li> <li>○ Modalités et méthodes d'un programme DPC</li> <li>○ Articulation du plan DPC paramédical et médical</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Mesurer l'impact de la réalisation du plan de formation sur les besoins personnels et institutionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Notion d'évaluation : La hiérarchie des objectifs, etc...</li> <li>• Différents modes d'évaluation pédagogique</li> </ul> <p><b>Appréhender la réglementation relative aux marchés publics de formation</b> : Le cadre réglementaire en vigueur</p> <p><b>Situer la place du chargé de formation dans le processus d'achat de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation et contribution à la passation de son marché public de formation</li> <li>• Sélection d'une offre de formation en regard des éléments clés du code des marchés public</li> </ul>
<b>Organisme</b>	<b>ANFH Centre et FormAvenir Performances</b>
<b>Intervenants</b>	<b>Formateur spécialiste de la formation et de l'ingénierie de formation</b>
<b>Public</b>	Personnels (administratifs et soignants) chargés de la formation des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux
<b>financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>3.300 euros pour les 3 jours</b></li> <li>■ Crédits de formation des établissements</li> </ul>